

FONDS DE DOTATION CLUNY

Maisons des Dragons
8 rue de la Barre
71250 CLUNY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
➤ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	3
➤ COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2019	6

* * *

FONDS DE DOTATION CLUNY

Maison des Dragons
8 rue de la Barre
71250 CLUNY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Au Conseil d'administration,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation Cluny relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport.

2.3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note « *Changement de méthode comptable* » de l'annexe des comptes annuels indiquant la première application du référentiel ANC 2018-06,
- la note « *Faits caractéristiques* » présentant l'impact de la crise sanitaire sur les comptes du fonds de dotation.

2.4 Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les fonds propres consommables et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Charbonnières, le 15 novembre 2021

Le commissaire aux comptes
In Extenso Auvergne Rhône Alpes


Laurent SIMO

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Fonds de dotation Cluny

Exercice clos le : 31/12/2019

BILAN ACTIF

ACTIF	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	20 000		20 000	20 000
Constructions	80 000	18 721	61 279	63 704
Installations techniques, matériel et outillage industriels, autres immobilisations				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	50		50	50
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	100 050	18 721	81 329	83 754
COMPTES DE LIAISON (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	7 012		7 012	4 362
Charges constatées d'avance	2 599		2 599	2 632
TOTAL (III)	9 611		9 611	6 993
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	109 661	18 721	90 941	90 747

Fonds de dotation Cluny

Exercice clos le : 31/12/2019

BILAN PASSIF

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	111 700	111 700
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-34 304	-30 958
Excédent ou déficit de l'exercice	5 235	-3 345
Situation nette (sous-total)	82 631	77 396
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	82 631	77 396
COMPTES DE LIAISON (II)		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (III)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (IV)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	8 000	12 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		662
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	300	300
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10	388
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	8 310	13 351
Ecart de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	90 941	90 747

Fonds de dotation Cluny

Exercice clos le : 31/12/2019

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	13 476	
Mécénats	6 394	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		16 525
TOTAL I	19 870	16 525
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	5 184	17 408
Aides financières	7 030	
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 424	2 424
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL II	14 638	19 833
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	5 232	-3 308
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2,84	9
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	3	9
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		46
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		46
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	3	-38
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	5 235	-3 345

Fonds de dotation Cluny

Exercice clos le : 31/12/2019

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	19 872	16 533
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	14 638	19 879
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	5 235	-3 345
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		2 964
TOTAL		2 964
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		2 964
TOTAL		2 964

- ANNEXE -

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont le total du bilan avant répartition est de 90 941 €, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 5 235 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes ou tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Présentation générale du fonds

Le « fonds de dotation Cluny » a pour objet de faire connaître, protéger, favoriser la recherche et diffuser la connaissance de tout ce qui touche le monde clunisien. Le fonds est compétent dans le champ de la ville de Cluny, du Clunisois et, plus largement, de tous les lieux clunisiens.

Il a été créé par 8 associations fondatrices engagées dans la préservation du patrimoine clunisien.

Il est destiné à développer et transmettre la connaissance, et à protéger, conserver et mettre en valeur le patrimoine des lieux clunisiens :

- en soutenant la recherche sur toutes les composantes du patrimoine historique, monumental et matériel,
- en assurant la diffusion de la connaissance par tous les moyens de publications, communication, création d'espaces pédagogiques et muséographiques, etc.,
- en intervenant, seul ou associé à d'autres partenaires, pour assurer la conservation et la restauration, dans des conditions optimales, des diverses composantes patrimoniales du territoire,
- en participant à la création et à l'enrichissement des collections du monde clunisien.

Afin de mettre en œuvre ce mandat, le fonds de dotation Cluny s'appuie sur un Conseil d'Administration bénévole composé de représentants des associations fondatrices et d'un collège de personnes qualifiées.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et les produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences.

Ces événements n'entraînent pas la remise en cause de l'hypothèse de continuité d'exploitation du fonds de dotation Cluny.

Changement de méthode comptable

La première mise en application du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 précité entraîne des changements de méthode comptables avec effet rétrospectif ayant une incidence sur certaines rubriques du bilan actif, du bilan passif et du compte de résultat.

La mise en œuvre du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, la première année de son application, ne permet pas de servir la colonne N-1 selon le même format que la présentation des comptes de l'année précédente car les tableaux de synthèse ont été modifiés par le règlement précité.

Néanmoins, ce changement de méthode n'entraîne pas de reclassement comptable ni de difficulté d'analyse pour le fonds de dotation Cluny.

Constitution des apports

Le fonds de dotation a reçu en apports 111 700 € de la part de ses fondateurs. Cette dotation a été versée afin de permettre l'acquisition de la « Maison des Dragons », enregistrée à l'actif du bilan.

Cette dotation n'est pas consommable.

Créances et dettes

Elles sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances devient inférieure à la valeur comptable.

Contributions volontaires en nature

Le fonds de dotation ne bénéficie pas de contributions volontaires en nature sur l'exercice 2019.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés du fonds de dotation, s'élève à 0 €.

≈ ≈ ≈

Fonds de dotation Cluny

Exercice clos le : 31/12/2019

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Total I			
Immobilisations corporelles			
Terrains	20 000		
Constructions sur sol propre	80 000		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Total II	100 000		
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	50		
Prêts et autres immobilisations financières			
Total III	50		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	100 050		

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total I				
Immobilisations corporelles				
Terrains			20 000	
Constructions sur sol propre			80 000	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Total II			100 000	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			50	
Prêts et autres immobilisations financières				
Total III			50	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			100 050	

Fonds de dotation Cluny

Exercice clos le : 31/12/2019

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Sorties/Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total I				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	16 296	2 424		18 721
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total II	16 296	2 424		18 721
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	16 296	2 424		18 721

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements net amort à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvpt.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immos incorporelles							
Total I							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst.générales, agenc. aménag. Const.							
Inst. techniques, mat. et outillage indus.							
Inst.générales, agenc. aménag. Divers							
Matériel de transport							
Mat de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
Total II							
Frais d'acqu. des titres de participation							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)							

Cadres C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
	Montant net début d'ex.	Augmen-tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Fonds de dotation Cluny

Exercice clos le : 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Cadre A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients, usagers, adhérents douteux ou litigieux				
Autres créances clients, usagers, adhérents				
Reçues sur legs et donations				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéficiaires				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
		2 599	2 599	
Total		2 599	2 599	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Cadre A	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
		8 000	4 000	4 000	
Emprunts et dettes financières diverses (1)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Dettes des legs ou donations					
Personnel et comptes rattachés					
		300	300		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéficiaires					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Confédération, fédération, union, associations affiliées					
Autres dettes					
		10	10		
Produits constatés d'avance					
Total		8 310	4 310	4 000	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

4 000

Fonds de dotation Cluny

Exercice clos le : 31/12/2019

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	111 700				111 700
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	-30 958	-3 345			-34 304
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 345	3 345	5 235		5 235
Situation nette	77 396		5 235		82 631
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	77 396		5 235		82 631

Fonds de dotation Cluny

Exercice clos le : 31/12/2019

PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du Bilan	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients, usagers et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres		
Instruments de trésorerie		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total		

CHARGES A PAYER

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du Bilan	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		662
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	300	300
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10	388
Instruments de trésorerie		
Total	310	1 350

Fonds de dotation Cluny

Exercice clos le : 31/12/2019

PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Produits constatés d'avance	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total		

Charges constatées d'avance	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'exploitation	2 599	2 632
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	2 599	2 632